

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
Rue Molière  
49408 SAUMUR Cedex

Saumur le 22 février 2026

Monsieur le Maire,

J'ai souhaité vous adresser cette lettre après avoir pris connaissance de votre décision d'écrire « Un nouveau chapitre » l'occasion des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Je vous ai déjà écrit deux fois par le passé, en 2022 et 2023 ; ces lettres sont restées sans réponse.

Je pratique le vélo à Saumur depuis mon arrivée en 2021, à la fois de manière sportive dans la campagne saumuroise et sur les bords de Loire, et utilitaire en circulant fréquemment en ville pour faire des courses et me rendre dans différents lieux de Saumur. Le vélo est le principal moyen de déplacement que j'utilise.

En cinq ans de pratique, j'ai pu constater à quel point il est peu aisé, et même relativement risqué, de circuler à vélo dans les rues de Saumur. Les deux lettres que je vous ai adressées avaient pour but de vous alerter sur cette situation et vous proposer plusieurs équipements destinés à faciliter et sécuriser les déplacements cyclables.

Je n'habitais pas encore à Saumur en 2020 et n'ai pas connaissance des engagements que vous avez pris à l'époque, mais j'ai récemment relu la brochure que vous avez publiée à l'occasion de la requalification du rond-point du pont Fouchard, en 2021/2022 ; vous y écriviez : « *Le plan vélo est le deuxième grand chantier [...] inscrit dans le projet municipal que j'ai porté. [...] Nous l'avons annoncé et nous le mettons désormais en œuvre* ».

La brochure précise également que « *cet axe [il est question de l'axe nord-sud] est aujourd'hui peu utilisable par les cycles : les conditions de sécurité ne sont pas suffisantes du fait de discontinuités et de franchissements d'intersection qui génèrent un inconfort important pour les utilisateurs et interdisent à un grand nombre de cyclistes une pratique quotidienne effective* ».

Je suis d'accord avec le constat, mais en réalité, qu'avez-vous concrètement fait pour favoriser la pratique du vélo à Saumur durant votre mandat ? Avez-vous réellement mis en place cet axe

cyclable nord-sud, essentiel pour la sécurité des cyclistes, dont il est question dans la brochure citée plus haut ? Avez-vous tenu votre promesse ?

En fait, en cinq années, je ne recense qu'un seul équipement cyclable d'envergure : la rénovation de la rue de Rouen, dont les pistes comportent malgré tout bien des défauts. Bilan particulièrement maigre qui illustre en réalité votre désintérêt vis-à-vis de la pratique du vélo et votre mauvaise perception de la nécessité absolue de réduire la circulation automobile dans le but de lutter contre le réchauffement climatique et de diminuer la pollution par les transports.

Après la lecture de votre tract distribué sur le marché, je ne peux qu'être très déçu par les premières propositions publiées : pas un mot à propos du vélo, et toujours plus d'attention prêtée aux voitures (cf. la proposition 75, qui prévoit d'améliorer et de moderniser l'offre de stationnement, notamment en créant des parkings). Sur ce point, vous ne vous distinguez pas de la droite saumuroise.

Ce n'est pas le doublement de la police municipale qui m'intéresse, mais le doublement ou le triplement des pistes cyclables et l'installation de dizaines d'arceaux permettant d'attacher de façon sécurisée les vélos en ville.

Je joins à cette lettre une liste non exhaustive de propositions (**douze pages**) afin de faire de Saumur une véritable ville cyclable au quotidien (et pas seulement quelques jours dans l'année). Je vous demande instamment de bien vouloir porter rapidement à la connaissance de la population saumuroise votre programme d'équipements cyclables durant le prochain mandat. Dans le cas contraire, ou si je juge que celui-ci reste très insuffisant, je voterai blanc les 15 et 22 mars prochains.

Dans l'espoir que cette lettre retiendra votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. P. J.', with a long horizontal stroke extending to the right.

## Liste d'équipements cyclables à réaliser à Saumur

Liste proposée par Pascal Zaegel  
Février 2026

### A) Pistes cyclables :

#### Priorité n°1 :

**Création d'un axe cyclable sud-nord, depuis le rond-point de Bournan à Bagneux jusqu'à la place de la Résistance (ainsi qu'avenue des Fusillés).**

Dans le détail :

- **Rue du pont Fouchard, dans la partie haute** : transformation des bandes cyclables en véritables pistes cyclables, par la pose d'un séparateur similaire à celui installé rue Albert Jouanneault (entre les ponts) afin de protéger les cyclistes ; un boudin en béton est beaucoup plus visible que des pointillés blancs plus ou moins effacés et dissuade bien mieux les automobilistes de rouler ou de stationner sur la piste cyclable ;
- **Rue du pont Fouchard, entre le bas de la côte et le rond-point du musée du Moteur** : création d'une véritable piste cyclable à droite du stationnement automobile (des deux côtés) ;
- **Sur le pont Fouchard** : transformation de la bande cyclable dans le sens nord-sud en piste cyclable par l'installation d'un boudin séparateur ;
- **Rond-point du pont Fouchard** : d'un point de vue cycliste, cet équipement est une hérésie tant il cumule de défauts ; au minimum, il faut redonner la priorité aux vélos lors de la traversée des voies ; actuellement, les piétons ont évidemment priorité pour traverser, mais les cyclistes doivent, soit descendre de vélo pour devenir prioritaires, soit attendre qu'un automobiliste daigne s'arrêter ou qu'il n'y ait plus de voitures, ce qui n'est pas le cas aux heures de pointe ; chronomètre en main, il faut environ 50 secondes pour aller du pont Fouchard au boulevard Delessert en empruntant les « pistes cyclables », alors que 10 secondes suffisent pour effectuer le même trajet sur la chaussée, car le cycliste qui passe par là est prioritaire une fois engagé !
- **Rue du maréchal Leclerc** : création d'une véritable piste cyclable (des deux côtés) à droite du stationnement automobile ; la largeur des trottoirs (trois mètres) rend tout à fait possible cet équipement. J'observe que cette rue (où j'habite) est fréquentée chaque jour par des centaines de cyclistes, notamment des collégiens et des lycéens et qu'elle est particulièrement dangereuse : un cycliste a été jeté à terre en novembre dernier par un automobiliste qui avait ouvert sans précaution la portière de sa voiture ;

- **Rue d'Orléans** : réaménagement avec la création de deux pistes cyclables permettant aux cyclistes de circuler dans les deux sens, ce qui est interdit aujourd'hui ; en outre, de nombreux livreurs stationnent sur la voie bus/vélos, ce qui oblige les cyclistes à se déporter sur la chaussée côté gauche, cf. photo ci-contre. Il est aussi arrivé qu'un automobiliste me coupe la route pour aller se garer à droite ;



- **Pont Cessart** : transformation des bandes cyclables en pistes avec la pose d'un boudin séparateur ;

- **Avenue du général de Gaulle** : création de deux pistes cyclables sur les trottoirs (larges de près de 10 m !), en remplacement des bandes cyclables actuelles sur lesquelles stationnent fréquemment des véhicules (en particulier des livreurs, cf. photo ci-contre) ; autre danger : les automobilistes qui font des marches arrière sur la bande cyclable en quittant un stationnement, contraignant les cyclistes à ralentir ou se déporter ;



- **Pont des Cadets** : là encore, il est souhaitable de créer des pistes cyclables en remplacement des voies partagées bus/vélos, protégées par des boudins en béton ;

- **Rue de Rouen** : les pistes cyclables sont satisfaisantes, mais comportent plusieurs erreurs : il est insensé que ces pistes soient supprimées aux intersections (les cyclistes sont contraints de rejoindre la chaussée, ce qui annule l'effet protecteur des pistes) ; c'est particulièrement le cas dans le sens nord-sud, avant d'arriver place de la Résistance. Sur 50 m, il faut rouler sur une bande cyclable qui est souvent occupée par des véhicules de livraison, ce qui oblige les cyclistes à se déporter à gauche et les met en danger. Autre erreur : devant le magasin *Thiriet*, les cyclistes doivent céder le passage aux véhicules qui s'engagent sur le parking (cf. photo ci-contre), alors qu'ils ne peuvent les apercevoir car ces véhicules sont dans leur dos ; à la sortie du parking, les cyclistes doivent de nouveau laisser la priorité aux véhicules qui doivent



eux-mêmes céder le passage avant de s'engager dans la rue, ce qui est aberrant ; il est nécessaire que la priorité soit accordée aux cyclistes, tant à l'entrée qu'à la sortie du parking ;

- **Avenue des Fusillés** : là encore, il faut transformer les bandes cyclables en pistes, avec séparateur en béton partout où c'est possible ;

## **Priorité n°2 :**

### **Création d'un véritable axe cyclable est-ouest, le long de la Loire**

#### **Dans le détail :**

- **Quai du Jagueneau** : rénovation complète de la piste cyclable : le revêtement est en mauvais état depuis des années ; je souhaite aussi la prolongation de cette piste cyclable jusqu'au début de la route de Montsoreau ;
- **Quai Mayaud** : prolongation de la piste du quai du Jagueneau jusqu'au centre-ville, au moins jusqu'au rond-point Montesquieu, ou, mieux, jusqu'au rond-point du Théâtre. L'itinéraire actuel, n'est satisfaisant que rue Rabelais et rue Joachim du Bellay (piste cyclable bidirectionnelle) ; sur une partie de la rue Jean Jaurès et rue Fourier, les cyclistes roulent sur la chaussée et font face à des automobilistes qui acceptent parfois mal la présence des vélos ; par ailleurs, les cyclistes qui empruntent *La Loire à vélo* doivent descendre de leur machine en arrivant place Saint-Pierre. C'est pourquoi un itinéraire direct par les quais est nécessaire ; **en outre, le projet d'aménagement des quais de la Loire et de la place Kléber doit impérativement intégrer des pistes cyclables sans rupture de charge** ;
- **Quai Carnot** : après le rond-point du Théâtre, il faut créer une vraie piste cyclable bidirectionnelle jusqu'au début de la piste actuelle boulevard Henri Dunant
- **Boulevard Henri Dunant** : rénovation complète de la piste, qui est endommagée par endroits (bitume abîmé, creux dans lesquels l'eau de pluie stagne, plots en béton déplacés par endroits, cf. photo ci-contre) ; à l'extrémité ouest de la piste, dans le virage, le revêtement est très abîmé ;



### **Priorité n°3 :**

**Création ou rénovation de pistes cyclables sur les boulevards de ceinture (maréchal Juin, général Weygand, maréchal de Lattre de Tassigny, Benjamin Delessert, Louis Renault, Marne)**

**Dans le détail :**

- **Boulevard du maréchal Juin** : il faut créer une piste bidirectionnelle côté terrain militaire, car de l'autre il y a de nombreuses entrées de parking ; de ce côté, la place ne manque pas ; en outre, un doute subsiste sur le statut de cet espace (au revêtement très dégradé), est-ce déjà une piste unidirectionnelle ? est-ce un trottoir où les cyclistes n'ont pas le droit de circuler ? Et dans ce cas, pourquoi y a-t-il des damiers verts sur la chaussée à l'endroit où l'on traverse le boulevard pour rejoindre la piste boulevard Henri Dunant ? (Cf. photo ci-dessus). Quel désordre tout de même !  

- **Boulevard du général Weygand** :
  - 1) Rénover la piste cyclable côté terrain militaire (nombreuses fissures et déformations dues aux racines des arbres, une plaque d'égout au-dessus du niveau de la chaussée) ;
  - 2) Côté Leclerc Drive, créer une piste cyclable ;
- **Boulevard du maréchal de Lattre de Tassigny** :
  - 1) Côté terrain militaire, la piste cyclable doit être rénovée, il y a des racines qui ont soulevé le bitume et des plaques d'égout trop hautes ou trop basses sur lesquelles il est désagréable de rouler
  - 2) Côté centre Leclerc, il faut créer une piste jusqu'au rond-point d'Alsace pour éviter d'avoir à traverser la chaussée ;
  - 3) Après le rond-point d'Alsace, devant le Centre technique municipal, poser un boudin de béton pour protéger la piste et éviter le stationnement et la circulation des véhicules dessus ;



- **Boulevard Benjamin Delessert**, entre le rond-point d'Alsace et la rue Saint-Louis :

- 1) Côté lycée Saint-Louis : la piste est en mauvais état, avec de nombreuses racines qui ont soulevé le bitume et des plaques d'égout trop hautes ou trop basses.
- 2) Côté collège Delessert et Saumur Habitat : l'espace partagé piétons/cyclistes n'est pas satisfaisant ; lorsqu'il a beaucoup plu, de nombreuses flaques rendent la circulation pénible et salissante, cf. photo ci-contre. Il faut donc créer une vraie piste cyclable bitumée distincte du chemin piétons.



- **Boulevard Benjamin Delessert, entre la rue Saint-Louis et le rond-point du pont Fouchard :**

- 1) Côté des numéros pairs : depuis le rond-point, créer une piste cyclable sur le trottoir pour éviter d'emprunter la bande cyclable sur la chaussée ;
- 2) Côté des numéros impairs (devant Saumur Habitat) : créer une piste bitumée distincte de l'espace piétons, qui rejoint l'actuelle piste qui reprend après le n° 153 et rejoint le rond-point ;

- **Boulevard Louis Renault et boulevard de la Marne** : transformation de la bande cyclable en piste cyclable avec l'ajout d'un boudin en béton (des deux côtés) ;

#### **Priorité n° 4 :**

##### **Créer des pistes cyclables ou transformer des bandes en pistes :**

- **Rue d'Alsace** : la rénovation de la rue, en 2021, a fait l'économie des pistes cyclables, elle est donc à refaire, avec création de pistes sur le trottoir, à droite des voitures en stationnement. Autre problème : au bout de la rue, avant le rond-point d'Alsace, côté armée, le stationnement des voitures sous les arbres contraint les piétons à marcher sur la bande cyclable, ce qui présente un danger à la fois pour les passants et les cyclistes (cf. photo ci-contre). Il faut supprimer le stationnement sous les arbres et créer un trottoir et une piste cyclable ;
- **Avenue du maréchal Foch** : il faut transformer les bandes cyclables en pistes avec l'ajout d'un boudin en béton ;
- **Rue du docteur Peton** : idem ;



- **Rue Lamartine** : idem ;
- **Rue de Champigny** : idem, jusqu'au rond-point de l'hôpital ;
- **Route de Fontevraud** : idem ;
- **Rue Fricotelle** : idem ;
- **Rue Marceau** : idem ;
- **Boulevard Joly Leterme** : idem ;
- **Boulevard de Verden** : idem ;
- **Rue Marceau** : idem ;
- **Rue Jean-Paul Hugot** : même dispositif, d'autant plus facile à réaliser qu'il n'y a pas d'intersection ou de bateau réduisant l'intérêt d'un tel équipement ; j'en profite pour ajouter qu'au bas de la descente du Petit Genève, la traversée de la chaussée est très dangereuse, car les voitures sortant du tunnel roulent à 50 km/h et sont invisibles des piétons jusqu'au dernier moment (le bruit généré par le tunnel ne permet pas de savoir si les voitures sont proches ou lointaines). Il faut poser un ralentisseur et des panneaux pour sécuriser la traversée des piétons ;
- **Rue David d'Angers** : entre la place de la Résistance et la gare, le trajet vélo est illisible (en partie sur le trottoir, en partie sur la chaussée ou sur la contre-allée, on ne sait trop, dans un sens ou dans les deux ?), au-delà, côté voies de chemin de fer, il faut transformer la bande cyclable en piste avec boudin séparateur ; côté des numéros impairs, il faut créer une piste à droite des véhicules en circulation, pour éviter le stationnement des véhicules sur la bande cyclable (cf. photo ci-contre) ;
- **Boulevard des Demoiselles** : création d'une vraie piste cyclable de chaque côté, en remplacement de l'espace partagé vélos/piétons très étroit et en mauvais état par endroits (racines ayant soulevé le bitume).



### **Autres équipements à modifier :**

- **A Saint-Hilaire Saint-Florent, rue Jean Ackerman et Léopold Palustre**, l'ajout de chicanes (écluses) pour faire ralentir les véhicules est catastrophique pour les nombreux cyclistes qui empruntent l'itinéraire de la *Loire à vélo* ; ils se retrouvent parfois face à des automobilistes pressés qui leur refusent la priorité et n'ont d'autre choix que de serrer à droite au dernier moment ou de céder le passage. Il faut modifier ces dispositifs en créant des passages latéraux pour les vélos (« by-pass »), similaires à ceux installés sur la route de Gennes (RD 751) ;



- **Boulevard des Maréchaux** : devant le mur du centre Leclerc : il faut empêcher (pas seulement interdire, c'est déjà fait et inutile) le stationnement des poids lourds sur la piste cyclable et le trottoir (plusieurs conversations avec M. Prod'homme à ce sujet n'ont servi à rien), cf. photo ci-contre :

Au besoin, on peut supprimer la deuxième voie de circulation (inutile compte tenu du faible trafic) et permettre le stationnement temporaire des poids lourds dessus ;



- **Chemin le long du Thouet, des deux côtés du pont Fouchard** : l'état du revêtement est très mauvais

alors que cet itinéraire est emprunté par de nombreux cyclistes : fissures sur la chaussée, racines ayant perforé le sol, plaques de bitume qui se détachent, etc., (cf. photo ci-contre) ; par ailleurs, je ne comprends pas pourquoi les voitures sont autorisées à circuler sur cette voie, alors que de nombreux Saumurois s'y promènent, et que circulent des parents avec des poussettes, des jeunes enfants sur un vélo et des coureurs à pied (et c'est aussi un itinéraire de grande randonnée !). Pour des raisons évidentes de sécurité, cette voie devrait être interdite à la circulation automobile, y compris aux pêcheurs. Des parkings pourraient être aménagés par endroits pour les voitures qui souhaitent s'en approcher.



- **Avenue François Mitterrand, entre la rue Fricotelle et la rue Robert Amy** : l'avenue a été entièrement rénovée, mais sans création de pistes cyclables, alors qu'il y a un espace immense réservé au stationnement des voitures et quasi-vide, cf. photo ci-contre : par ailleurs, cette réalisation ne respecte pas la loi d'orientation des mobilités de 2019 (obligation pour les gestionnaires de la voirie de mettre en place des aménagements cyclables lors des rénovations de voie). Si vous ne respectez pas la loi, comment exiger des citoyens qu'il la respectent ?



- **Rue Gambetta, rue Chanzy et rue des Carabiniers de Monsieur** : comme avenue François Mitterrand, l'équipement n'est pas conforme, puisqu'aucun aménagement cyclable n'a été fait dans le sens de la circulation ; il aurait été facile de créer une piste à double sens sur le trottoir (au lieu d'une piste unidirectionnelle) ;

- **Rue de Champigny, entre la rue du Petit Puy et la rue Chèvre** : l'écluse est dépourvue de passage latéral vélo (« by-pass »), et, comme elle est étroite, elle est dangereuse pour les cyclistes ;

- **Chemin de halage des Huraudières** : sur ce chemin, à l'extrémité ouest de la piste boulevard Henri Dunant, le revêtement de la piste cyclable située sur l'itinéraire de **La Loire à vélo** est en mauvais état et trop étroit ; compte tenu du nombre de cyclistes qui y passent chaque année, c'est inadmissible (cf. photo ci-contre) ;



- **Pont Pompidou** : ni la mairie ni le département n'ont daigné prendre en compte la sécurité des cyclistes passant par le pont Pompidou lors des travaux engagés en 2022, arguant que l'itinéraire existant passant par la rive du Thouet est suffisant ; sauf que cet itinéraire est actuellement sous l'eau (février 2026) en raison de la crue du Thouet ! (Cf. Photo ci-contre). Résultat : les cyclistes, contraints de passer par le pont Pompidou, sont davantage en danger car la largeur de la chaussée a été réduite !



- **A Bagneux** :
  - 1) Rue Michel Chumeau : transformer les bandes cyclables en piste, avec séparateur en béton ;
  - 2) Rue des Peupleraies, rue Demarest et rue des Gravelles : idem, c'est un itinéraire qu'empruntent de nombreux cyclistes, situé sur la Vélo Francette ;

∴

## **B) Arceaux vélo :**

Installer de nombreux arceaux vélo, en particulier à proximité des commerces, quitte à supprimer des places de stationnement :

- **Rue d'Orléans**, notamment devant la pharmacie, le bar-tabac, les salons de coiffure, etc.
- **Rue du maréchal Leclerc** : devant le siège de la communauté d'agglomération et la clinique vétérinaire ;

- **Rue Dacier**, devant les banques et certains commerces, sur la placette à l'angle de la rue du puits Tribouillet ;
- **Rue du Portail Louis** : un seul arceau vélo est installé, devant Carrefour City, et il est tordu ; il faut en poser tout au long de la rue, notamment devant la boulangerie Caudron (à la place de l'emplacement de stationnement limité à 15') ;
- **Rue Corneille**, à proximité de la rue Saint-Jean ;
- **Rue Beaurepaire**, à proximité des banques et de la sous-préfecture ;
- **Esplanade Hubert Landais** : il est invraisemblable que ce parking ne comporte aucun arceau vélo, d'autant plus qu'une variante de la *Loire à vélo* passe par le coteau et débouche au château ; les deux arceaux en bordure du parking, côté passerelle, sont excentrés et peu visibles, il faut donc installer des arceaux à proximité immédiate du bar-restaurant *Bonheur* sur une place de parking (et en même temps empêcher le stationnement des voitures devant l'escalier) ;
- **A chaque entrée du jardin des Plantes** : place des Récollets, rue Cristal, rue du docteur Maisonneuve ;
- **Piscine du Val de Thouet** : il faut remplacer les antiques pince-roues par des arceaux vélo sécurisés ;
- **Place de la République** : seuls deux arceaux vélo sont installés devant la mairie, ils sont en nombre insuffisant ; le samedi matin, les cyclistes attachent leur vélo où ils peuvent, cf. photo ci-contre :



- **Avenue du maréchal Foch** : devant l'entrée des écoles militaires, il faut remplacer les pince-roues existants par des arceaux sécurisés ;
- **Place Verdun** : les arceaux vélo installés en bord de rue, face à l'entrée de l'avenue Commentry, ne servent à rien ; en outre ils sont encombrés par des poubelles (cf. photo ci-contre). Il faut remplacer les pince-roues devant la MJC par des arceaux vélo ;



- **Square Eugénie Grandet** : il est possible d'installer des arceaux côté gauche sans supprimer de place de parking ;
- **Place de Nantilly** : devant l'église, pour les cyclistes qui la visitent ou se rendent à la pharmacie ou la boulangerie ;
- **Place Balzac, devant la CCI** : il n'y a aucun arceau vélo sur cette place, les cyclistes attachent leur vélo où ils peuvent, sur les grilles ou à divers poteaux. (En outre, l'accès piétons est médiocre quand on arrive de l'avenue Balzac. Après avoir traversé la rue des Paluds, les piétons arrivent directement sur le parking, il n'y a pas de trottoir le long des grilles ; et puis, les quatre emplacements aux deux extrémités du parking sont occupés par des voitures alors que le stationnement est interdit - croix jaunes au sol ; ces véhicules gênent le passage des piétons) ;
- **Avenue du Général de Gaulle**, entre les ponts : je n'ai compté que trois arceaux vélo côté des numéros pairs et quatre côté des numéros impairs ; il en faudrait au minimum le double ;
- **Boulevard du maréchal Juin**, je n'ai compté que quatre arceaux vélo sur le parking desservant les magasins *MH Cuisines* et *Maisons du monde*. Sur tous les autres parkings, il n'y a pas d'arceau vélo. J'ignore si les parkings sont du domaine public ou privé ; dans le premier cas, merci d'installer des arceaux vélo ; dans le second, faites le nécessaire auprès des propriétaires des magasins pour qu'ils installent des arceaux ;
- **Sur la place à l'angle de la rue Claude Bernard et de la rue de Flandres-Dunkerque** : il n'y a aucun arceau permettant aux cyclistes qui se rendent au cimetière d'attacher leur cycle ;
- **Rue Saint-Louis**, à proximité du centre des impôts ;
- **A l'entrée de l'hôpital** : il est incroyable qu'il puisse y avoir une station de vélos Ogalo, mais aucun arceau vélo pour les cyclistes possédant leur propre machine. Idem devant la clinique de la Loire (seulement deux pinces-roues à remplacer) ;
- **Place de l'Europe** : devant le centre médical de l'Europe ; il faut utiliser une place de stationnement ;
- **A l'entrée du musée des Blindés**, sur le rond-point ;
- **Place Saint-Nicolas** ;
- **Place William Penn** ;



- **Avenue François Mitterrand :**

- 1) Entre le rond-point du Poisson Rouge et la rue Robert Amy : aucun arceau vélo devant l'Espace du Pavillon, alors qu'il est neuf. Il y a, derrière des grilles fermées à clé, des pince-roues inutilisables ! (cf. photo ci-contre). Que d'incohérences !



- 2) Entre le rond-point du Poisson Rouge et le rond-point Antoine Parmentier : devant la pharmacie, la boulangerie et les autres commerces ; il faut remplacer les pince-roues devant l'espace Jacques Percereau ; devant le jardin partagé et le square attenant ;

- **Rue du Chemin Vert :** devant le commissariat de police ; remplacer les pince-roues à l'entrée de la résidence Antoine Cristal ;

- **Rue du docteur Schweitzer :** aucun arceau vélo pour desservir la maison de santé, le laboratoire de biologie médicale et les magasins ;

- **Rue Marais le Roi :** devant la Poste ;

- **Rue du Clos Coutard :** à l'entrée du stade ou sur le parking à l'intérieur, aucun arceau vélo ! Pourquoi les arceaux vélo desservant le Super U sont-ils situés à 30 m de l'entrée du magasin (à l'angle de la rue Jean de la Brète) et non devant ou sur le parking en face ? ; aucun arceau vélo devant la pharmacie rue Jehan Alain, ni à proximité de l'esplanade du Clos Grolleau et de l'espace des Hauts Quartiers ;



- **Zone d'activités Ecoparc :**

Je souhaite l'intervention de la mairie auprès de plusieurs magasins et établissements commerciaux situés dans cette zone, afin que des arceaux vélo soient installés en remplacement des pince-roues ; c'est en particulier le cas :

- 1) À l'entrée de *Bricomarché*, qui a réinstallé des pince-roues après avoir rénové le hall d'accueil,
- 2) Devant l'entrée d'*Intermarché*, dont l'abri vélos est exigü et inadapté,
- 3) Devant l'entrée du cinéma *Le Grand Palace*,

- **À Bagneux :**

- **Rue du Pont Fouchard :** il manque de très nombreux arceaux vélo devant les commerces les plus fréquentés : boulangerie, charcuterie, boucherie, tabac/presse,

fleuriste, banques, ainsi qu'à l'intersection de la rue Michel Chumeau (seulement deux arceaux vélo, insuffisants les jours de marché) et rue Jules Amard, sur le parking ;

- **À l'entrée du musée du Moteur**, rue Alphonse Caillaud ;
- **Devant la gendarmerie** ;

∴

### **C) Double-sens cyclables :**

Créer des double-sens cyclables :

- **Rue Bury**, pour gagner la place Verdun depuis la place Bury sans faire de détour ;
- **Rue de la Chouetterie** ;
- **Rue du Portail Louis et rue Volney** ;
- **Rue du docteur Bouchard** : pour joindre la place Verdun et le rond-point Maupassant ;
- **Rue Pascal** ;
- **Avenue Courtiller** ;
- **Rue du Clos Coutard**, entre les rues du Docteur Maisonneuve et Jean de la Brète ;

∴

Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour les éventuelles erreurs contenues dans ces pages.

**Bien que longue, cette liste d'équipements n'est nullement exhaustive, il faudrait examiner la situation rue par rue et équipement par équipement ! Il y a néanmoins du travail pour deux mandats municipaux !**

**Pour finir, je demande la limitation de la vitesse des véhicules à 30 km/h dans toute la ville, afin de réduire le danger, la pollution et le bruit, avec des ralentisseurs, des écluses, des moyens de contrôle de la vitesse et des amendes dissuasives !**